

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des pétitions N° 7 chargée de l'examen de la Pétition au CC de Bron Alain - Une piste de bus à Béthusy (PE25/003)

---

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidence :                          | Mme Romane BENVENUTI (Les Vert·e·s)                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Membres présent·e·s :                 | Mme Prisca MORAND (Les Vert·e·s) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Vert·e·s) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Serge TALLA (rempl. Mme Sara DE DEA - soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (rempl. Mme Clara SCHAFFER v'lib') ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC) |
| Membres excusé·e·s :                  | M. Yusuf KULMIYE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Membres absent·e·s :                  | --                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Représentant·e·s de la Municipalité : | Mme Florence GERMOND, directrice de Finances et Mobilité                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Accompagnant·e·s :                    | Patrick ETOURNAUD, chef de service des routes et de la mobilité                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Pétitionnaire(s) :                    | M. Alain BRON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Notes de séances :                    | Mme Caroline LEMERY                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

---

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 3 juin 2025

Début et fin de la séance : 17h05 – 19h00

---

### Audition du pétitionnaire

Le pétitionnaire explique que le haut de l'avenue de Béthusy a été modifié, et que des places de parc ont été supprimées, ce qui permettrait de prolonger la piste de bus existant déjà dans la partie inférieure de l'avenue. Son constat repose sur son expérience d'usager des lignes 6 et 7, sur lesquelles les bus sont régulièrement bloqués aux heures de pointe, jusqu'au dernier tronçon où se trouve une piste de bus. Au vu de cette transformation, il se demande s'il serait possible de créer une piste de bus qui puisse également être utilisée par les vélos.

### Discussion générale

La Municipale en charge de Finances et Mobilité partage le constat des difficultés de circulation des bus et précise que des améliorations ont déjà été apportées, notamment le regroupement des présélections « tout droit » et « tourner à gauche », ainsi que la création d'espace pour une voie bus mixte cycliste. Elle indique cependant que la solution proposée par le pétitionnaire n'est pas techniquement réalisable en raison des gabarits insuffisants, des trottoirs étroits et de la volonté de préserver l'arborisation. Elle présente des alternatives pour prioriser les bus, par la régulation des feux ou par des arrêts bloquants, et précise que

# Conseil communal de Lausanne

---

des travaux supplémentaires sont prévus d'ici l'été pour renforcer cette priorité et améliorer le contrôle d'accès.

Le pétitionnaire demande alors combien de centimètres manquent pour réaliser la piste. Le Chef de service des routes et de la mobilité répond qu'il n'a pas les chiffres exacts, mais que l'option a déjà été étudiée : les gabarits sont restreints et les trottoirs relativement petits, ce qui rend la solution envisageable uniquement au détriment de l'espace piéton et de la végétalisation. Selon lui, environ 50 centimètres manquent pour respecter les normes de croisement de véhicules. Le pétitionnaire s'interroge alors sur le fait de savoir si ces 50 centimètres incluent la piste cyclable à la montée, qu'il propose de supprimer puisque d'autres chemins pour les cyclistes existent. Le Chef de service précise que cette piste cyclable est déjà au gabarit minimum et ne peut être supprimée sans compromettre la sécurité. Il souligne également que la solution proposée par le pétitionnaire est déjà mise en œuvre sur un tronçon plus bas.

La Municipale rappelle que les cyclistes ont le droit, comme tous les autres usagers, de circuler en sécurité sur toutes les rues et que l'objectif n'est pas de leur imposer des détours avec des pentes difficiles. Les grandes avenues sont mieux adaptées au niveau de la topographie, et à la montée, les cyclistes ont encore plus besoin de protection. De plus, la végétation existante est conservée. Elle explique que, grâce à la régulation, il est possible d'optimiser les arrêts sur chaussée et de dégager de l'espace pour tous les usagers. Si ces mesures ne suffisent pas, il est envisageable de renforcer encore le contrôle de régulation, comme cela a été fait sur l'avenue de Beaulieu. Cette approche permet, selon elle, d'atteindre les objectifs de fluidité tout en évitant la suppression de pistes cyclables ou d'arbres.

Le pétitionnaire conclut qu'il faudra attendre les résultats de la solution proposée par la Municipalité, mais que sa propre proposition pourrait rester une option le cas échéant. La Municipale précise qu'avec cette régulation, il n'y aura pas de voitures devant le bus et qu'il faudra d'abord évaluer l'efficacité de ces mesures avant de considérer la suppression d'une piste cyclable ou d'arbres.

## Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Lors de cette audition, les conseillers et conseillères s'interrogent sur la possibilité de détourner les cyclistes par de petites rues et sur la topographie des lieux. Ils cherchent également confirmation qu'il n'est pas possible de répondre à la demande du pétitionnaire sans supprimer la piste cyclable et questionnent l'impact de la priorisation des bus sur la circulation, notamment sur le maintien des feux aux endroits où un rond-point pourrait être aménagé, rappelant que le rond-point était apprécié à Béthusy.

La Municipale répond que ces chemins alternatifs pour cyclistes sont très pentus et donc inadaptés. Elle confirme que la création de la piste bus sur le tronçon souhaité par le pétitionnaire ne serait possible que sur une portion limitée et impliquerait la réduction des trottoirs ou la suppression d'arbres. Elle rappelle que la priorité aux bus est un objectif partagé, même si les solutions proposées diffèrent. Le Chef de service explique qu'un rond-point ne permettrait pas de prioriser efficacement les transports publics contrairement à un carrefour régulé et ajoute que l'aménagement proposé par le pétitionnaire existe déjà plus bas, la largeur de la voirie ne permettant pas de le reproduire sur le tronçon demandé.

# Conseil communal de Lausanne

---

## Délibération de la commission des pétitions

Compte tenu des éléments apportés par la Municipale et le Chef de service, la majorité des membres s'expriment en faveur d'un renvoi pour étude et communication.

---

**Conclusion de la commission :** *Par 10 voix pour étude et communication, 0 voix pour étude et rapport-préavis et 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident à l'unanimité, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour **étude et communication**.*

---

Lausanne, le 03 septembre 2025

La rapportrice :

Prisca Morand